

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER APA A DOMICILE

Cette aide est récupérable sur succession

- Pièce d'identité de la personne concernée par la demande,
- Dernier avis d'imposition,
- RIB de la personne
- Numéro de sécurité sociale
- Si la personne est propriétaire d'un ou plusieurs biens : taxe foncière de chaque bien,
- Si la personne possède une assurance vie : dernier relevé avec la somme écrite
- Si la personne souhaite faire en même temps que le dossier APA la demande de carte mobilité inclusion : le certificat médical dûment complété

Le dossier APA est une aide financière du Département qui permet de mettre en place au domicile une ou plusieurs aides telles que : aide-ménagère, téléassistance, portage de repas...

Les dossiers se font en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-d-apa-a-domicile>

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER APA EN ETABLISSEMENT

La demande d'Apa en établissement n'a pas besoin d'être instruite si les 2 conditions suivantes sont réunies :

- L'établissement dans lequel vous allez vivre reçoit une *dotation globale Apa* des services du département pour tous ses résidents
- Votre domicile de secours : Domicile où vous avez résidé au moins 3 mois avant d'aller vivre en établissement ou en accueil familial. Cela ne peut pas être une structure médico-sociale ou hospitalière située dans le même département que l'établissement

- Pièce d'identité de la personne concernée par la demande,
- Dernier avis d'imposition,

- RIB de la personne
- Numéro de sécurité sociale
- Justificatif de moins de 3 mois avant l'entrée en établissement
- Bulletin d'entrée en établissement,
- RIB du bénéficiaire ou de l'établissement

Le dossier APA est une aide financière du Département qui permet de financer le montant payé par le résident de l'établissement du tarif lié à sa dépendance (GIR).

Les dossiers se font en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/teleprocedure-apa-etablissement-v17>